



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

22 mars 2021

POINT D'ÉTAPE SUR LE DÉPLOIEMENT DU PLAN « FRANCE RELANCE » DANS LES VOSGES

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex





Éditorial



Yves SEGUY
Préfet des Vosges

La crise économique liée à la crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui est non seulement brutale, mais elle s'inscrit également dans la durée. Face à cette situation, le Gouvernement a fait le choix, avec le Président de la République et le Premier ministre, de protéger et de soutenir les salariés et les entreprises.

Certains secteurs, durablement touchés par les restrictions sanitaires, continuent d'être soutenus, et ce sera le cas tant que la crise sanitaire durera. Ce choix stratégique permettra de rebondir immédiatement lorsque la crise sanitaire sera derrière nous.

Dans le même temps, la France de l'avenir doit être dessinée et offrir des perspectives aux Jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi. **France Relance** contribue ainsi depuis septembre dernier au rebond de nombreux secteurs de l'économie française.

La priorité du Gouvernement est claire : le plan de relance doit continuer de se déployer rapidement dans tous les territoires !

La territorialisation de **France Relance**, choix de la déconcentration pour plus d'efficacité, permet une meilleure mise en œuvre des actions de relance, au plus près des besoins et des réalités locales.

Cette mise en œuvre de **France Relance** dans les territoires relève d'abord du choix d'une méthode, celle de la concertation et de l'intelligence collective. La relance construit une relation renouvelée et simplifiée entre l'État et les collectivités locales. Parlementaires et élus locaux sont ainsi étroitement liés à différents comités, tel le Comité Local de Cohésion Territoriale qui nous réunit ce jour.

C'est ainsi l'occasion de procéder à un point d'étape du déploiement de **France Relance** dans les Vosges et d'aborder les perspectives pour les mois à venir.



Cohésion - Territoires



OUTILS FINANCIERS

Afin d'aider directement les collectivités confrontées aux conséquences de la crise à financer leurs investissements, le Gouvernement a mis en place des outils financiers, spécifiques au Plan de Relance :

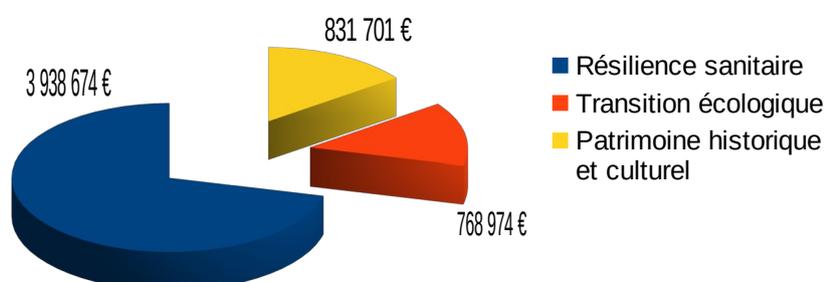
– la **Dotation de Soutien aux Investissements Locaux (DSIL) part exceptionnelle 2020-2021**, qui représente pour les Vosges **8,2 M€** répartis sur des projets relevant de la transition écologique, de la résilience sanitaire et de la rénovation du patrimoine ;

– la **DSIL Rénovation thermique des bâtiments publics** pour un montant de **4,7 M€** en 2021.

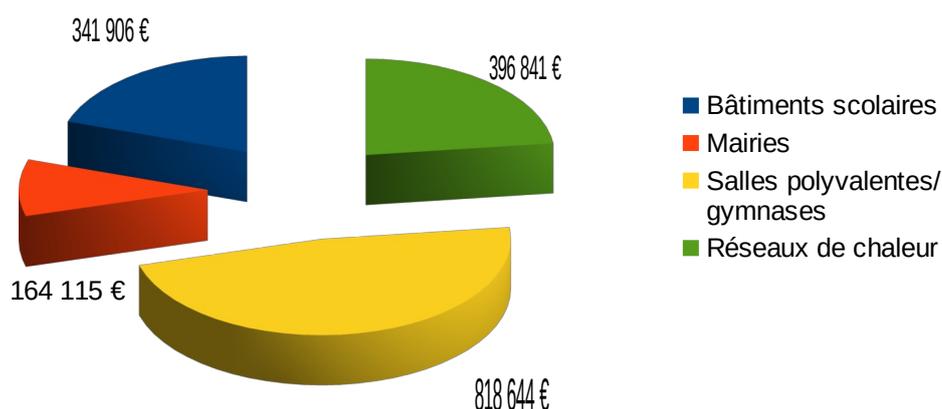
Le bilan chiffré au 22 mars 2021 des crédits spécifiques du Plan de Relance dédiés à soutenir l'investissement des collectivités est le suivant :

DSIL part exceptionnelle		DSIL thermique	
Nombre de dossiers	Crédits consommés	Nombre de dossiers	Crédits consommés
18	3 692 201 €		
9	1 847 148 €	11	1 721 506 €

DSIL part exceptionnelle 2020-2021



DSIL thermique 2021





COMPENSATION DES PERTES DE RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

⇒ Garantir aux communes et EPCI que le montant total de leurs recettes fiscales et domaniales en 2020 ne soit pas inférieur à celui perçu en moyenne entre 2017 et 2019.

Dispositif reconduit en 2021 uniquement pour les recettes fiscales.

⇒ Acompte de 50 % (estimatif) versé en décembre 2020

Montant définitif calculé en avril 2021 > versement complémentaire ou récupération en cas de trop perçu au plus tard le 31/05/2021.

⇒ **Données provisoires pour le département au 31/01/2021** : montant total de compensation de 3,61 M€ au bénéfice de 172 communes.



Ecologie



BILAN

Volet agriculture

Aides aux investissements des agriculteurs : **237 dossiers** déposés – 3 523 682 € sollicités

Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires : **1 dossier** déposé – 40 000 € sollicités

Projets agricoles et alimentaires des collectivités :
7 dossiers déposés – 256 468 € sollicités pour 535 870 € d'investissements

Modernisation des abattoirs : **1 dossier** déposé – 68 871 € sollicités pour 118 493 € de travaux

Volet forêt

Renouvellement forestier : **2 dossiers déposés** – 47 000 € sollicités

Soutien à l'industrie de transformation du bois : **2 dossiers déposés** – Non estimé

Graines et plants : **1 dossier déposé** – Non estimé

Volet eau et biodiversité

Modernisation des réseaux d'eau potable : **10 dossiers** déposés – 909 509 € alloués pour 2 194 649 € de travaux

Boues COVID : **7 dossiers déposés** – 81 195 € alloués pour 92 371 € de travaux

Biodiversité (aires protégées, restauration des continuités écologiques terrestres) :
10 dossiers déposés – pour 697 000 € de travaux (en cours d'instruction)

VNF : travaux de sécurisation de Bouzey et sur les prises d'eau – 6,7 M€ alloués sur 4 ans

Volet aménagement et habitat

Friches (2 Appels à projet) : **8 dossiers** déposés – 17 144 325 € sollicités pour 47 952 343,00 € de travaux

Rénovation thermique et restructuration lourde des logements sociaux :
5 dossiers déposés – 2 701 000 € éligibles pour 13 505 000 € de travaux

Ma prime rénov (Anah) :
1323 engagés en 2020 – 6 698 180 € alloués pour 17 016 091 € de travaux
268 engagés en 2021 – 1 118 439 € alloués pour 3 506 411 € de travaux

Programme ponts (CEREMA) – 23 demandes déposées



FOCUS SUR LE RENOUVELLEMENT FORESTIER

Conditions d'éligibilité

Bénéficiaires :

- les propriétaires privés
- les propriétaires de forêts publiques autres que l'État, relevant du régime forestier
- les coopératives et autres regroupements

Garantie de gestion durable sans discontinuité sur la période d'engagement du dispositif

L'aide porte sur les surfaces forestières auxquelles s'applique un document de gestion durable, ou qui disposeront de ce document avant la fin de réalisation du projet, document à joindre au paiement solde

Critères relatifs au montant de l'aide :

Le montant de la subvention publique doit être supérieur à 3 000 €

Aucun seuil de surface

Les dates importantes de la vie du dossier :

- le dépôt des dossiers au fil de l'eau sur une plate-forme numérique,
- le début des travaux peut se faire à la date de dépôt du dossier,
- délais de 2 mois pour recevoir un courrier de recevabilité du dossier,
- date butoir pour déposer un dossier : au 31 décembre 2021,
- date pour achèvement des travaux : 18 mois maxi après la date d'engagement.

Dispositifs avec 3 volets : taux d'aide VOLET 1 de 80 %

Peuplements sinistrés par les scolytes de l'épicéa : éligible si peuplements exploités après le 1^{er} juillet 2018 ou à exploiter suite attaques scolytes.

Autre essence atteinte par ravageur et sécheresse : valeur sur pied du peuplement doit être < 3X le montant des travaux pour une plantation et 5x pour une régénération naturelle.



Compétitivité



BILAN SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

18 entreprises lauréates dans les Vosges – Plus de 12M€ de subventions – Montant global d'investissement : près de 48M€ – 160 emplois a minima

→ 12 lauréats sur l'Appel à Projets « Territoires d'Industrie » dont 4 pour la filière bois, 3 pour la filière métallurgie, 3 pour la filière textile, 2 pour la filière plasturgie

→ 3 lauréats de l'Appel à Projets de modernisation de la filière automobile

→ 2 lauréats de l'Appel à Projets de modernisation de la filière aéronautique

→ 1 lauréat BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire) BIOMASSE (ADEME)

Répartition des lauréats sur le département

Répartition quasi équivalente sur la vallée de la Moselle et l'Est Vosgien. L'ouest du Département reste peu représenté (1 lauréat actuellement).

Au sein de la Région Grand Est, les entreprises lauréates vosgiennes représentent 8 % des subventions attribuées, tous dispositifs confondus, hors ADEME.

PERSPECTIVES

« Guichet **Industrie du Futur** » (géré par l'Agence des Services de Paiement) :
48 dossiers déposés pour 40M€ d'investissements

Appel à Projets « **Territoires d'Industrie** » : 20 dossiers déposés + 10 nouveaux en cours de dépôt

Projets collectifs/ filières industrielles : à ce jour 4 embryons de projets, dont un bien avancé qui pourrait émerger sur des crédits nationaux (échéance fin 2021)

FOCUS SUR PLUSIEURS DISPOSITIFS

Appel à Projets des filières stratégiques

Cet AAP concerne les projets d'investissements des entreprises dans l'un des secteurs suivants :

- Aéronautique
- Automobile
- Nucléaire
- Agro-alimentaire
- Santé
- Électronique
- Intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, métaux)
- Télécommunications 5G

Toutes les informations au lien suivant :

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>



Décarbonation de l'Industrie (ADEME)

Appel à Projets portant sur l'aide à l'investissement pour la décarbonation des procédés et des utilités dans l'industrie (AAP DECARB IND)

→ Pour des projets nécessitant un investissement total de plus de 3 M € (CAPEX)

→ Évaluation des projets selon les critères suivants :

- Critère de performance de décarbonation
- Critère de cohérence et d'ambition environnementale
- Critère de cohérence et d'ambition industrielle pour le site industriel
- Critère de structuration de la filière

→ 2 dates de clôture :

- le 17 mai 2021 à 15 h
- le 14 octobre 2021 à 15 h

Toutes les informations au lien suivant :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210311/decarb-ind2021-61>

Tourisme Durable (ADEME)

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges, lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Accompagnement au tourisme Durable », accompagnera les maîtres d'ouvrage dans le montage et le dépôt de leurs dossiers.

Coordonnées de la Chargée de Mission Développement durable à la CCI :
Madame Marie THOMAS – m.thomas@vosges.cci.fr

Une communication interministérielle sur le sujet est attendue prochainement.

Le dispositif « TREMLIN » (ADEME)

Pour qui ? Toutes les TPE et PME, quelle que soit leur forme juridique (sont exclus les auto-entrepreneurs)

Pour quoi ? L'acquisition de véhicules électriques, d'équipements de réduction et de gestion des déchets, l'accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments, des études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises...

Où trouver les informations ?

→ l'actualité : <https://www.climaxion.fr/actualites/tremplin-tpe-pme-du-grand-est>

→ La brochure régionale : <https://www.climaxion.fr/docutheque/tremplin-transition-ecologique-pme>

→ le lien vers la plate-forme de dépôt pour les dossiers pris en charge par l'ADEME :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

Les projets soutenus par l'ADEME ou la Région dans le cadre du Plan Climaxion, peuvent bénéficier entre autres d'un **prêt bonifié et garanti par l'ADEME**

Où trouver les informations ?

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert-ADEME>

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert>



LA BAISSÉ DES IMPÔTS DE PRODUCTION

Qu'est-ce que c'est ?

- ⇒ Une réduction de 50 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour toutes les entreprises.
- ⇒ Une réduction de 50 % de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les établissements industriels.
- ⇒ Un abaissement de 3 % à 2 % du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale en fonction de la valeur ajoutée (CET).

Pour quoi faire ?

En baissant les impôts, on accroît la compétitivité des entreprises françaises, en particulier dans l'industrie, on renforce l'attractivité de nos territoires, on incite les entreprises à investir et à localiser de nouvelles productions en France.

Comment en bénéficier ?

Les entreprises n'ont aucune démarche spécifique à réaliser pour bénéficier de cette mesure de relance fiscale.

Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

Les baisses d'impôts s'appliquent aux échéances correspondant aux impôts dus au titre de 2021. Cette baisse des impôts de production est pérenne.

Combien cela représente-t-il ?

- ⇒ Au niveau national, c'est 10 milliards d'euros de baisse d'impôts de production qui concernent près de 600 000 entreprises.
- ⇒ Au niveau de la région Grand Est, c'est 784 millions d'euros qui concernent 47 000 entreprises.
- ⇒ **Au niveau des Vosges, c'est 45 millions d'euros qui concernent 3 800 entreprises.**



Cohésion - Emploi



MARCHÉ DU TRAVAIL AU 4^e TRIMESTRE 2020

Demande d'emploi

Demandes d'emploi de Catégorie A : 18 890 / variation de - 4,2 % trimestrielle et + 2,6 % annuelle

Demandes d'emploi des Jeunes : 2 740 / variation de - 8,7 % trimestrielle et - 1,1 % annuelle

Demandeurs d'emplois de longue durée Catégories ABC : 16 570 / variation de +0,9 % trimestrielle et +5,3 % / part de 53,6 %

Bénéficiaires du RSA : 5 024 / variation de + 12 % sur un an

Salariés

3^e Trimestre 2020 : 117 565 salariés / variation de - 1,1 % annuelle

Novembre 2020 : 4 243 Intérimis en fin de mois / variation de - 4,5 %

Licenciements économiques : 451

Ruptures conventionnelles : 1 628

ACTIVITÉ PARTIELLE

LES CHIFFRES CLÉS

Autorisation

Nombre d'établissements : 6 785 (80 % sont des établissements de moins de 10 salariés)

Nombre de salariés : 58 937

Nombre d'heures : 37 057 698

Indemnisation

Nombre d'établissements : 6 398

Nombre de salariés : 42 684

Nombres d'heures : 10 242 003

Montant : 95 429 683 €

Indemnité moyenne : 9,3 €

Indicateurs par filières : HCR : 20 % – Industrie : 19 % – Commerce : 18,6 %

ACTUALITÉS

758 demandes en cours

8 570 salariés couverts (10 % salariés)

Maintien des taux jusqu'au 30/04

Activité partielle de longue durée :

46 entreprises couvertes par un accord - 1 950 salariés – 65 % des entreprises de moins de 50 salariés



LE PLAN 1 JEUNE 1 SOLUTION

FACILITER L'ENTRÉE DES MOINS DE 30 ANS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'aide à l'embauche des jeunes

Aide de 4 000 € pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDD de plus de 3 mois ou en CDI, entre le 1/08/20 et le 31/03/21. [Projet de décret prolongeant l'aide jusqu'au 31/05/2021](#)
2020 : 1189 contrats reçus (771 employeurs concernés) dont 369 dossiers validés.

2021, au 1^{er} mars 21 : 688 dossiers validés, 634 contrats payés

La prime exceptionnelle à l'apprentissage

5 000 € pour recruter un alternant de moins de 18 ans

8 000 € pour un alternant de 18 à 29 ans

Pour des contrats signés entre le 01/07/2020 et jusqu'au 31/03/2021, préparant à un diplôme jusqu'au Bac+ 5 – [Projet de décret prolongeant l'aide jusqu'au 31/12/2021](#)

En cumul 2020/2021, au 27 février 21 : 1669 dossiers apprentissage validés et 92 dossiers professionnalisation validés.

L'emploi Franc +

[Projet de décret prolongeant l'aide jusqu'au 31/05/2021](#)

Une entreprise qui recrute en CDI entre le 15/10/2020 et le 31/03/2021 un jeune de moins de 26 ans résidant dans un QPV, peut bénéficier d'une aide financière jusqu'à 17 000 € sur 3 ans.

SIMPLIFIER L'ACCÈS DES JEUNES A DES FORMATIONS OU A DES PROGRAMMES DÉDIÉS

Des formations qualifiantes ou pré qualifiantes vers des métiers d'avenir : transition écologique, numérique et santé

Des missions d'utilité sociale pour des jeunes en quête de sens : le service civique

Des parcours personnalisés pour des décrocheurs scolaires « la promo 16/18 », programme de 4 mois porté par l'AFPA

Des places de formation supplémentaires pour les lycéens et étudiants

ACCOMPAGNER DES JEUNES ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI AVEC DES PARCOURS D'INSERTION SUR MESURE

Renforcement des dispositifs d'inclusion durable dans l'emploi : les PEC (Parcours Emploi Compétences) jeunes et CIE (Contrats Initiative Emploi) jeunes

2020 : 87 PEC jeunes et 20 CIE jeunes prescrits

Au 6/03/2021 : 29 PEC jeunes prescrits (enveloppe de 404) et 31 CIE jeunes prescrits (enveloppe de 275)

Augmentation des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, combinés à une allocation :

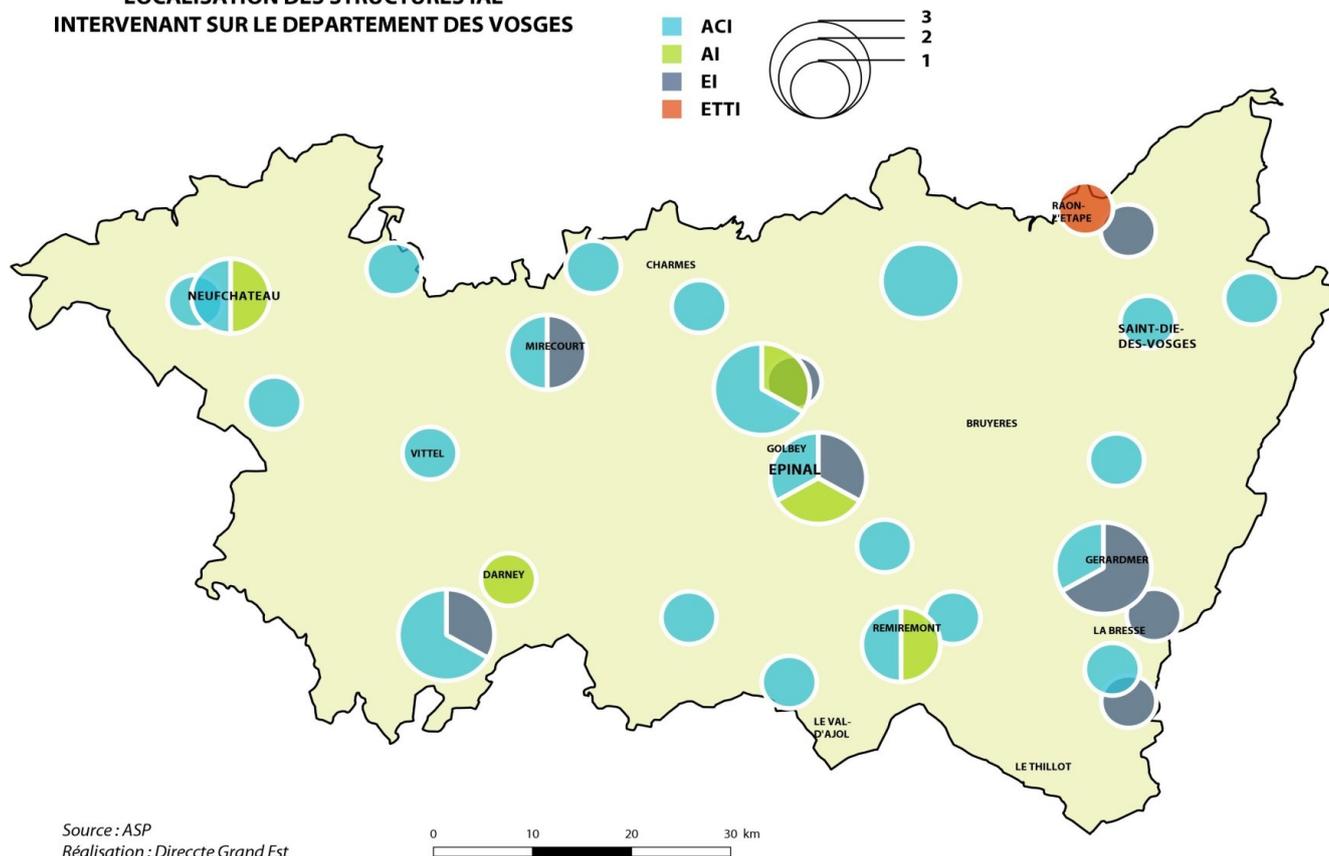
Dispositif « Garantie Jeunes » : 553 entrées en 2020 (91 % objectif Vosges de 609)

122 entrées à fin février 2021, soit 10,7 % de l'objectif 2021 en progression de 88 % et s'élevant à 1145.

PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi - hors GJ) : 1 647 entrées en 2020 et 376 au 28/02/2021.

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

LOCALISATION DES STRUCTURES IAE
INTERVENANT SUR LE DEPARTEMENT DES VOSGES



LE FINANCEMENT DE L'IAE DANS LES VOSGES EN 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
SIAE	38	40	37	41	42
ETP	658	661	672	680	782
Financement Etat	8 536 676	8 832 870	9 061 494	9 617 474	10 449 360
		+ 3,45 %	+ 2,59%	+ 6,14 %	+ 8,65%
		+ 22,40%			

CD	1 119 224	1 119 170	3 168 653	3 194 000	3 181 112
	+ AAP +	+ AAP +			
	aide à l'investissement	aide à l'investissement			



IAE – PROGRAMMATION 2020

2020	ETP conventionnés	Etat ETP	Etat modulation	Etat FDI	CD88 ETP
ACI	466,65	8 346 974	444 457	3 362 78	1 189 775
AI	144,66	200 065	12 741	2 000	-
EI	124,40	1 279 649	52 854	102 500	-
ETTI	43	184 857	3 839	0	-
TOTAL	778,61	10 011 545	513 891	440 778	1 189 775

TOTAL FINANCEMENT ETAT : 10 966 214 euros

+

AXE 1 : plan de soutien : 984 602 euros / Axe 2 : 971 005 euros

Aide ETP CD88	1 189 775
Aide à l'investissement	500 000
Appel à projet CD 88 2020	1 372 000
Total CD88	3 061 375

Total IAE : 15 983 196 euros

PRIORITÉS EN 2021

IAE

Consolider et poursuivre le développement de cette filière.

Développer le lien SIAE et entreprises (Quinzaine de l'insertion, clauses sociales...)

Apprentissage : actions territorialisées, mission départementale du développeur, charte de partenariat CFA/EN, sensibilisation du secteur public

Plan 1 Jeune 1 Solution

Communications ciblées PEC et CIE jeunes

Actions en faveur de la montée en charge de la Garantie Jeunes

Pour en savoir plus sur le plan « France Relance »

<https://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/France-Relance>

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88

Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

[@prefet88](https://twitter.com/prefet.vosges)

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

